



## Rupture conventionnelle sans mon accord

Par **hodhod**, le **26/01/2015** à **02:02**

Bonjour,

Je suis aujourd'hui dans une situation qui me "bouffe" la vie. Au mois de juillet 2014 ( je suis en poste depuis 2011) j'ai formulé oralement a mes patrons ( couple )que j'aimerais une rupture conventionnelle car je ne me plait plus dans mon travail. Ils me disent qu'il vont y réfléchir..Début novembre ils prennent une autre personne pour me remplacer et je dois la former. Sauf que j'ai appris le lendemain de sont arrivée que j'étais enceinte de quelques semaines et qu'il y avait des complications ( risque de malformation et trisomie ) donc je dois rester aliter pendant ma grossesse donc je suis en arrêt maladie . Donc j'informe mes patrons que je souhaitais ne plus faire de rupture étant donné ma grossesse. Et la mes patrons me convoque par sms demain a 9h00 en me disant que je n'avais pas le choix que je devais leurs faire une lettre manuscrite comme quoi malgré moi état de grossesse je voulais partir mais ce n'est pas le cas. Donc je leur ai dit que je suis en arrêt que ne viendrait pas au travail. Et la ils m'ont dit que clairement j'étais une enfant et que je ne pensais qu'à ma petite personne et que je leur coûtait de l'argent alors que je ne travaillait pas et que d'ici le mois d'avril ils me couperaient mon salaire. Que dois je faire ?? Je n'en peux plus de cette situation...Je suis déjà très mal vis à vis de cette grosses compliqué et eux me mettent en plus de la pression pour que je parte de leur société... Merci pour votre retour.

Par **P.M.**, le **26/01/2015** à **09:19**

Bonjour,

Ce sujet fait double emploi inutilement avec [celui-ci...](#)